



**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

3 Rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : [contact@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:contact@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

**15 janvier 2019**

**Compte-Rendu**

L'an deux mil dix-neuf, le 15 janvier, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 17**

**Pouvoir(s) : 0**

**Votants : 16**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, CITRON Jacques, THOMAS Didier, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, MERLET Bertrand, BOURGEOIS Martial, THUILLIER Alain, CHAMBRIN Michel, DELANOUE Pierre-Etienne ; MMES CHATELAIN Danièle, DUPRE Céline, PANNEKOUCKE Maria, LEBLOND Valérie,

**Excusés :** MM. DESFORGES Philippe, CHOFFY Patrick, BRISSON Jean-Louis, MMES PETIT Christine, DAVID Gwendoline

Secrétaire de séance : Mme DUPRE Céline

## Ordre du Jour

---

### **1. Présentation du cabinet d'études URBEO en charge de l'élaboration du PLUi de la CCPNL**

Le cabinet Urbeo a remporté l'appel d'offres relatif à l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret. Il présente à l'assemblée la méthodologie qu'il appliquera pour mener à bien sa mission.

### **2. Sollicitation de subvention au titre de la DETR 2019**

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires du projet d'une cuisine centrale dans les locaux de l'ancien collège. Ce projet peut être subventionnable au titre de la DETR 2019.

Le coût de ce projet est estimé à 746 403.36 € HT. A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une subvention de 50 % (373 201.68 €) auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour le projet de création d'une cuisine centrale pour un montant total estimé à 746 403.36 € HT et d'adopter le plan de financement ci-dessous :

|                               | Montant H.T.        | %              |
|-------------------------------|---------------------|----------------|
| <b><u>DEPENSES :</u></b>      |                     |                |
| Travaux                       | 712 938.00 €        | 96 %           |
| Maitrise d'œuvre              | 19 750.00 €         | 2 %            |
| OPC                           | 7 000.00 €          | 1 %            |
| CT - SPS                      | 6 715.00 €          | 1 %            |
| <b>Total dépenses :</b>       | <b>746 403.00 €</b> | <b>100,00%</b> |
| <b><u>RESSOURCES :</u></b>    |                     |                |
| DETR 2019 :                   | 373 201.00 €        | 50 %           |
| Subvention Région             | 149 280.00 €        | 20 %           |
| Fonds propres                 | 223 922.00€         | 30 %           |
| <b>Total des ressources :</b> | <b>746 403.00 €</b> | <b>100,00%</b> |

Le Conseil Communautaire autorise également le Président à solliciter une subvention auprès de la Région par l'intermédiaire du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et enfin de l'autoriser à lancer l'appel d'offres correspondant.

### **3. Sollicitation de subvention au titre du FIPD**

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires du projet d'équiper le gymnase de Bazoches les Gallerandes en caméras de surveillance.

Le coût total de ce projet est estimé à 6 513.40 € HT et peut-être subventionné au titre du FIPD (Fond Interministériel de la Prévention et Délinquance). A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une subvention de 50 % auprès de l'Etat au titre du FIPD 2019 pour le projet d'une installation de vidéoprotection destiné à sécuriser le gymnase de Bazoches pour un montant total de 6 513.40 € HT et d'adopter le plan de financement ci-dessous :

|                               |                   |                |
|-------------------------------|-------------------|----------------|
| <b><u>DEPENSES :</u></b>      |                   |                |
| Travaux                       | 6 513.40 €        |                |
| <b>Total dépenses :</b>       | <b>6 513.40 €</b> |                |
| <b><u>RESSOURCES :</u></b>    |                   |                |
| FIPD :                        | 3 256.70 €        | 50.00 %        |
| Fonds propres                 | 3 256.70 €        | 50.00 %        |
| <b>Total des ressources :</b> | <b>6 513.40 €</b> | <b>100.00%</b> |

#### **4. Sollicitation de subvention auprès du SIERP**

---

Suite à l'extension du groupe scolaire de Boisseaux, il est nécessaire d'ajouter des candélabres sur le parking et la rue. Aussi, le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter une subvention auprès du SIERP pour la pose de 4 candélabres à LED.

#### **5. Avenants au marché de travaux du groupe scolaire de Boisseaux**

---

Suite à des modifications dans les travaux d'extension du complexe scolaire de Boisseaux, et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 15 Janvier, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer les avenants n°2 pour les lots suivants :

Lot 1 Gros œuvres - REVIL = + 8 866.59 € HT  
Lot 5 Menuiseries Intérieures - DELARUE = - 128.52 € HT  
Lot 6 Sol Souples, Peintures - NEYRAT = - 1300.00 € HT  
Lot 7 Electricité - SDE = + 993.81 € HT  
Lot 8 Plomberie - GALLIER = + 2 185.82 € HT  
Lot 10 VRD - ETP = + 2858.80 € HT

➤ Total des avenants = 13 476.50 € HT

#### **6. Modification des statuts du SMIIS d'Aschères le Marché**

---

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification des statuts du SMIIS d'Aschères le Marché. La modification porte principalement sur les travaux qui ont été réalisés et la répartition des dépenses qui en découlent entre les différents membres du syndicat.

#### **7. Appel de fonds auprès de la commune de Bazoches relatif aux fluides écoles/mairie**

---

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le chauffage de l'école primaire de Bazoches chauffe également les locaux de la mairie de Bazoches les Gallerandes et est payé en intégralité par la CCPNL. La répartition de ces charges, évaluée avec la commune, est fixée 70% pour la commune et 30 % pour la communauté de communes.

Aussi, le Conseil Communautaire décidé à l'unanimité d'appeler à la commune de Bazoches les Gallerandes le remboursement de ces frais pour l'année 2017 évalués à 8 397.82 €

#### **8. Calendrier d'ouverture des ALSH extrascolaires pour l'année 2019**

---

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le calendrier d'ouverture des accueils de loisirs extrascolaires pour l'année 2019. Le calendrier serait le même que les années précédentes excepté pour la période estivale. En effet, quelques demandes ont été formulées par des familles pour une ouverture la semaine précédant la rentrée scolaire. Il est proposé au conseil communautaire d'ouvrir un des deux sites sur cette période. Si la fréquentation est importante, il pourra être envisagée l'année suivante une ouverture sur les 2 sites.

A l'unanimité, il est décidé d'approuver le calendrier d'ouverture suivant :

Accueils de Loisirs de Bazoches les Gallerandes et Outarville :

- Vacances d'Hiver : du 11 au 22 février 2019
- Vacances de Printemps : du 08 au 19 Avril 2019
- Vacances d'Été : du 08 Juillet 2019 au 02 Août 2019
- Vacances d'Automne : du 21 au 31 Octobre 2019

Et en supplément de ces dates pour l'accueil de loisirs de Bazoches les Gallerandes uniquement :

- Du 26 au 30 Août 2019

## **9. Autorisation d'encaissement d'un chèque**

---

La société INV Solis a réglé la somme de 12 400 € correspondant aux loyers de l'année 2018 pour les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du bâtiment ex-MGMN.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à encaisser ce chèque qui sera imputé au compte 752 du budget principal.

## **10. Désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**

---

Suite aux délibérations du 22 mai fixant le nombre de représentants au sein du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et instaurant le paritarisme entre les représentants du personnel et de la collectivité ; le Conseil Communautaire est invité à désigner les membres représentants la collectivité au sein de ces 2 instances. Ainsi, ont été désignés en tant que représentants du CT représentant également la collectivité au sein du CHSCT les membres suivants :

Titulaires :

1. Martial BOURGEOIS
2. Céline DUPRE
3. Michel CHAMBRIN

Suppléants :

1. Pierre ROUSSEAU
2. Jacques CITRON
3. Daniel POINCLOUX

## **11. Affaires diverses**

---

- ✓ Attribution de compensation 2019 : Comme tous les ans, il sera notifié aux communes avant le 15 février les attributions de compensation provisoires pour l'année 2019.  
Cette année les attributions de compensation incluront le PLUi, fixé par la CLECT en date du 11 septembre 2018.
- ✓ Nom du groupe scolaire de Boisseaux : Le Président soumet aux conseillers communautaires l'idée de donner un nom au groupe scolaire de Boisseaux. Il est proposé, en outre, le nom de « Groupe Scolaire Intercommunal des 4 vents ». La réflexion est à poursuivre.
- ✓ MJC : une rencontre a eu lieu avec des élus de la commune d'Outarville afin de discuter du devenir de la MJC et de son organisation. Une proposition sera formulée prochainement à la commune d'Outarville.
- ✓ ZA Boisseaux : une enquête publique emportant la mise en compatibilité du PLU de Boisseaux (45) pour l'aménagement d'un parc d'activités multimodal à Boisseaux sera organisée du 12 février au 14 mars 2019. Des permanences seront organisées au siège de la CCPNL et de la mairie de Boisseaux afin de

recueillir les avis du public. L'ensemble des pièces du dossier est consultable sur le site internet de la CCPNL.

- ✓ Centre de tri des déchets de Pithiviers : Monsieur Bourgeois informe l'assemblée du projet de fermeture du centre de tri de Pithiviers suite à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. En effet, la nouvelle loi ne financerait que les centres de tri dont les volumes sont supérieurs à 20 000 tonnes. Or, le site de Pithiviers ne produit qu'un volume de 9 000 tonnes. Ce manque de financement entraînerait de grosses difficultés financières pour le centre de tri de Pithiviers. En cas de fermeture, les déchets plastiques devront être acheminés et triés dans un centre sur Orléans. Il est à noter que la fermeture du site entraînerait la suppression d'une trentaine d'emplois en insertion gérée par la société Tri Action.

**Jean Marc LIROT**

**Daniel POINCLOUX**

**Dominique GAUCHER**

**Bertrand POISSON**

**Jacques CITRON**

**Bertrand MERLET**

**Danielle CHATELAIN**

**Martial BOURGEOIS**

**Valérie LEBLOND**

**Maria PANNEKOUCKE**

**Didier THOMAS**

**Alain THUILLIER**

**Céline DUPRE**

**Michel CHAMBRIN**

**Pierre ROUSSEAU**

**Pierre-Etienne DELANOUE**

